

**Amendement n° 1**  
au  
**Protocole d'accord fixant les conditions de la  
subvention**  
du projet intitulé

*La pratique de l'éthique et de la bioéthique et ses conséquences dans la recherche en  
santé en Afrique*

Le Centre de recherches pour le développement international (ci-après appelé le « Centre ») accepte de modifier le Protocole conclu avec l'Université d'Abomey-Calavi (ci-après appelé le « bénéficiaire ») le 15 février 2010. Les conditions modifiées suivent l'ordre selon lequel elles figurent dans le Protocole original.

**1. Disponibilité de la subvention (article 5 et annexe B du Protocole)**

Le délai imparti pour mener à terme les travaux de soutien à la recherche est désormais de 39,5 mois à compter du 15 février 2010 qui est la date de début des travaux.

La nouvelle date d'achèvement du projet est donc le 31 mai 2013.

Toutes les autres modalités du Protocole original continuent de s'appliquer.

AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ACCORD FIXANT LES CONDITIONS DE LA SUBVENTION

En foi de quoi, le bénéficiaire accepte le présent amendement à compter de la date indiquée.



Signant au nom de l'Université d'Abomey-Calavi

21.06.2013

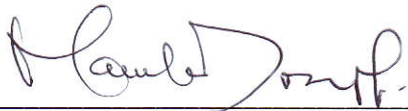
Date

BRICE A. SINSIN

Nom du signataire en majuscules

RECTEUR


Titre du signataire



Signant au nom du Centre de recherches  
pour le développement international

10.06.2013

Date

 LEE KIRKHAM

Nom du signataire en majuscules

CONTROLEUR REGIONAL

Titre du signataire

LK/wo